

**Personne-ressource pour les  
médias :**

Ernie Knewitz  
1 732 524-6623  
1 917 697-2318 (M)

**JOHNSON & JOHNSON CONSUMER INC. PROCÈDE AU RAPPEL  
VOLONTAIRE D'UN SEUL LOT DE POUDRE POUR BÉBÉS JOHNSON AUX  
ÉTATS-UNIS**

*L'entreprise agit par excès de prudence.*

**Personne-ressource pour les  
investisseurs :**

Christopher DelOrefice  
1 732 524-2955

*Rappel limité à un seul lot de bouteilles produites et expédiées aux États-Unis  
en 2018.*

Matthew Stuckley  
1 732 524-2617

NEW BRUNSWICK, NJ, 18 octobre 2019 – Par excès de prudence, Johnson & Johnson Consumer inc. (JJCI) a annoncé qu'elle procédait au rappel volontaire aux États-Unis d'un seul lot de sa poudre pour bébés Johnson en réponse à un test de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis indiquant la présence de sous-traces de contamination à l'amiante chrysotile (pas plus de 0,00002 %) dans des échantillons d'une seule bouteille achetée chez un détaillant en ligne. Malgré les faibles taux signalés et en pleine collaboration avec la FDA, JJCI lance ce rappel volontaire du lot no 22318RB de la poudre pour bébés Johnson, duquel l'échantillon testé a été prélevé.

Parallèlement, JJCI a immédiatement entamé une enquête rigoureuse et approfondie sur cette question et travaille avec la FDA pour déterminer l'intégrité de l'échantillon testé et la validité des résultats des tests. À ce stade précoce de l'enquête, JJCI :

- ne peut pas confirmer si la contamination croisée de l'échantillon a causé un faux positif;
- ne peut pas confirmer si l'échantillon a été prélevé d'une bouteille comportant un sceau intact et si l'échantillon a été préparé dans un environnement contrôlé;
- ne peut pas confirmer si le produit testé est authentique ou contrefait.

JJCI a mis en place une norme d'essai rigoureuse pour s'assurer que son talc cosmétique est sûr. De plus, des années d'essais, y compris les propres essais de la FDA à des occasions antérieures, et pas plus tard que le mois dernier, n'ont trouvé aucun amiante. Des milliers de tests effectués au cours des 40 dernières années ont confirmé à maintes reprises que nos produits de talc de consommation ne contiennent pas d'amiante. Notre talc provient de sources de minerai dont il a été confirmé qu'elles répondent à nos spécifications rigoureuses qui dépassent d'ailleurs les normes de l'industrie. Non seulement nous et nos fournisseurs testons régulièrement notre talc pour nous assurer qu'il ne contient pas d'amiante, mais celui-ci a également été testé et confirmé sans amiante par une série de laboratoires indépendants, des universités et des autorités sanitaires mondiales.

Depuis 133 ans, la famille d'entreprises Johnson & Johnson s'est engagée à accorder

la priorité aux besoins et au bien-être des gens que nous servons, et nous continuerons de le faire.

Si vous ou quelqu'un dont vous prenez soin est détenteur d'une bouteille de poudre pour bébés Johnson du lot no 22318RB, nous vous conseillons de cesser d'utiliser ce produit. Pour obtenir des renseignements sur le remboursement, communiquez avec le centre de service à la clientèle de Johnson & Johnson à [www.johnsonsbaby.com](http://www.johnsonsbaby.com) ou au 1 866 565-2229.

**NOTE AUX INVESTISSEURS CONCERNANT LES ÉNONCÉS PRÉVISIONNELS :**

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prévisionnels » au sens de la Private Securities Litigation Reform Act de 1995 concernant le rappel volontaire d'un lot de poudre pour bébés Johnson. Le lecteur est mis en garde de ne pas se fier à ces énoncés prévisionnels. Les énoncés prévisionnels contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur les attentes actuelles à l'égard d'événements futurs. Si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes ou si des risques ou des incertitudes connus ou inconnus se concrétisent, les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes et des projections de Johnson & Johnson Consumer inc. ou de Johnson & Johnson, ou des deux. Les risques et incertitudes comprennent, sans toutefois s'y limiter : les préoccupations relatives à l'efficacité ou à l'innocuité des produits qui entraînent des rappels de produits ou des mesures réglementaires; les litiges défavorables importants ou les mesures gouvernementales, y compris celles liées aux réclamations en responsabilité du fabricant; l'incertitude quant au succès commercial des nouveaux produits et de ceux existants; la capacité de l'entreprise à exécuter des plans stratégiques; les difficultés ou retards dans la fabrication, internes ou au sein de la chaîne d'approvisionnement; les changements aux lois et aux règlements applicables; les changements dans le comportement et les dépenses des consommateurs de produits et de services de soins de santé et la surveillance accrue du secteur des soins de santé par les organismes gouvernementaux. Une liste et une description plus détaillées de ces risques, incertitudes et autres facteurs figurent sur le formulaire 10-K du rapport annuel de Johnson & Johnson pour l'exercice terminé le 30 décembre 2018, y compris dans les sections intitulées « Cautionary Note Regarding Forward-Looking Statements » (Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels) et « Item 1A. Risk Factors » (Rubrique 1A : facteurs de risque) du formulaire 10-Q du plus récent rapport trimestriel déposé par l'entreprise ainsi que dans les documents subséquents que cette dernière a déposés auprès de la Securities and Exchange Commission. Des copies de ces documents sont disponibles en ligne à [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et à [www.jnj.com](http://www.jnj.com) ou sur demande auprès de Johnson & Johnson. Tout énoncé prévisionnel contenu dans le présent communiqué ne s'applique qu'à la date du présent communiqué. Ni Johnson & Johnson Consumer inc. ni Johnson & Johnson ne s'engagent à mettre à jour les énoncés prévisionnels à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements ou de développements futurs. L'entreprise décline expressément toute responsabilité quant aux actions entreprises ou non entreprises sur la base de tout le contenu du présent communiqué de presse ou d'une partie de celui-ci.